# La stratégie française de rénovation de l'habitat et du parc immobilier public

**Georges Debiesse**

**Conseil général de l'environnement**

**et du développement durable**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

# Le « Grenelle de l'environnement »

- Les trois phases du « Grenelle »
  - Le débat : trois jours
  - Les comités opérationnels : trois mois
  - Les textes législatifs et réglementaires : Trois ans !

# Les enjeux « bâtiment » en France

**.33,4 millions de logements :**

**Dont 4,5 millions de logements sociaux et 8 millions de logements en copropriété**

**Dont 28 millions de résidences principales**

**Dont 18,8 millions de maisons individuelles**

**-et 14,6 millions de logements collectifs**

**.500 millions de mètres carrés de tertiaire privé**

**.400 millions de mètres carrés de tertiaire public**

**.44% de l'énergie 23% des émissions de CO2**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

# La situation en mai 2015

**.Situation moins satisfaisante pour les bâtiments existants (hors logement social) :**

**Démarrage un peu lent pour le résidentiel**

**Pas de décret d'application pour le tertiaire**

**Retard de la rénovation des bâtiments de l'Etat**

## Or l'existant est l'enjeu décisif !

# Le projet de loi « transition énergétique »

**.Introduit l'<u>objectif</u> que <u>tous</u> les bâtiments existants soient au standard 50kWh/an/m2 (soit RT ) en 2050 ; prévoit dans ce but 500 000 rénovations de logements par an soit une accélération très forte.**

**.Pose l'<u>obligation</u> de rénover avant 2030 les logements privés les moins performants (consommation supérieure à 300 kWh/an/m2)**

**.Introduit une obligation d'adjonction de travaux de performance énergétique aux opérations de ravalement de façades ou de réfection de toitures**

**.Perfectionne les dispositifs d'incitation et de lutte contre la précarité énergétique**

# Quelques difficultés à surmonter

-investissements très lourds, peu « rentables »

-poids budgétaire et fiscal

-capacité du secteur du BTP à suivre la demande

-problèmes juridiques de l'obligation de travaux, et du partage des économies entre propriétaire et occupant

-exemplarité de l'Etat difficile à concrétiser

# Quelques raisons d'espérer

.La pression de la nécessité, de l'opinion publique, de l'organisation par la France de la COP 21

.La démonstration faite de la faisabilité d'une amélioration très importante de la performance énergétique des bâtiments, même existants, même anciens

.Le fort engagement de certains acteurs :
les collectivités locales
de nombreux gestionnaires de parcs immobiliers

.La mobilisation et la cohésion des filières professionnelles, sous l'égide d'un dispositif d'animation innovant, le « Plan Bâtiment Durable »
(www.planbatimentdurable.fr)

# Merci de votre attention

**gdebiesse@wanadoo.fr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

# FIN